

A.M'B/AM.- 210185.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DE PERSONNEL

LECRET N° 83/171 du 5/03/1983
/ETR-SG/DAAF/DP
Portant nomination de Monsieur ISSOMBO Roger,
en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo
à la HAVANE (CUBA)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu le Décret n° 61-143/FI du 27 juin 1961 portant statut
commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de ré-
munérations applicables aux Agents Diplomatiques et Consulaires et assi-
milés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAF/DP du 11 janvier 1977 fixant
la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomati-
ques et Consulaires ;
Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restruc-
turation des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 80/026/ETR-SG/DAAF/DP du 22 janvier 1980
portant nomination de Monsieur NOMENGCH Médard en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo à
la HAVANE ;
Vu le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le régime
des indemnités de déplacement des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux inté-
rêts des Membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Monsieur ISSOMBO Roger, Adjoint Technique de 9ème échelon des Cadres
de la Catégorie B - Hiérarchie I des Services Techniques (Statistique), précédemment
Conseiller Politique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Bruxelles,
est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire
du Congo à la HAVANE (CUBA) en remplacement de Monsieur NOMENGCH Médard appelé à
d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à la HAVANE (CUBA), sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE, 1^{er} 5 Mars 1983

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Les Ministre des Affaires Etrangères

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

P. Le Ministre des Finances
LE Ministre du Plan

Bernard COMBO MATSICHA.-

Pierre M C U S S A.-

AMPLIATIONS :

PR..... 2
PM..... 2
DPT.REL.EXT..... 2
MTPS..... 2
CAB/MAE..... 2
SGAE..... 2
DGTFP/DFP..... 4
D B..... 2
DCF..... 1
MINIPLAN..... 2

JORPC..... 2
AMBACOBRAZZA LA HAVANE..... 2
AMBACOBRAZZA BRUXELLES..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 5